

ONT OBTENU			
- LINCHENEAU Jean-Marie	126 voix		
- D'AIGREMONT Jean-Marie	2 voix		
- BESUELLE Régine	1 voix		
- BURNOUF Hervé	1 voix		
- LE MONNYER Florence	1 voix		
- LOUISET Michel	1 voix		
- MAGHE Jean-Michel	1 voix		
- MARGUERITTE David	1 voix		
- SARCHET Jean-Baptiste	1 voix		
- SCHMITT Gilles	1 voix		
- TAVARD Agnès	1 voix		

Monsieur Jean-Marie LINCHENEAU ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 002

OBJET : Election d'un Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 18h41

Nombre de votants : 206

Exprimés : 150 Abstention : 1 Blancs : 55

Mesdames Florence LEMONNYER, Marie-Françoise LEBONNOIS, Messieurs Jean-Marc JOLY et Nicolas VIVIER ne prennent pas part au vote.

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	206		
Votes à déduire	56		
Suffrages exprimés	150		
Majorité absolue	76		
ONT OBTENU			
- MARGUERITTE David	126 voix		
- BURNOUF Hervé	11 voix		
- CATHERINE Arnaud	2 voix		
- LERECULEY Daniel	2 voix		
- RODRIGUEZ Fabrice	2 voix		
- GILLES Geneviève	1 voix		
- LECHEVALIER Guy	1 voix		
- LEMONNIER Hubert	1 voix		
- MAGHE Jean-Michel	1 voix		
- MARIVAUX Isabelle	1 voix		
- TAVARD Agnès	1 voix		
- VALENTIN Jean-Louis	1 voix		

Monsieur David MARGUERITTE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 003

OBJET : Election d'un membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (en cas d'élection d'un conseiller délégué actuel sur un poste de Vice-président vacant)

Nombre de membres : 221 18h43
 Nombre de votants : 210
 Exprimés : 162 Abstentions : 3 Blancs : 45

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	210		
Votes à déduire	48		
Suffrages exprimés	162		
Majorité absolue	82		
ONT OBTENU			
- BOURDON Cyril	143 voix		
- BURNOUF Hervé	8 voix		
- CAUVIN Bernard	2 voix		
- LERECULEY Daniel	2 voix		
- ARLIX Jean	1 voix		
- ASSELINE Yves	1 voix		
- BELLIOT DELACOUR Nicole	1 voix		
- CHOLOT Guy	1 voix		
- COLLAS Hubert	1 voix		
- HAYE Laurent	1 voix		
- MAGHE Jean-Michel	1 voix		

Monsieur Cyril BOURDON ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2018 - 004

OBJET : Modification n° 4 de la composition des commissions thématiques

Nombre de membres : 221 18h46
 Nombre de votants : 210
 Pour : 202 Contre : 1 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire :

- **Remplace** Monsieur Michel LEPOITTEVIN par Monsieur Serge MARTIN au sein des Commissions aménagement de l'espace et cycle domestique de l'eau en tant que titulaire, et à la Commission cycle naturel de l'eau en tant que suppléant,
- **Remplace** Monsieur Rodolphe VEILLARD par Monsieur Pascal LEBRUMAN à la Commission développement des territoires en tant que titulaire.

Délibération n° 2018 - 005

OBJET : Acquisition de locaux au sein du Centre d'Affaires de l'Atlantique

Nombre de membres : 221 19h03

Nombre de votants : 210

Pour : 187 Contre : 4 Abstentions : 19

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** l'acquisition des locaux situés dans le bâtiment A du « Centre d'Affaires de l'Atlantique », d'une surface totale d'environ 250 m², représentant les lots de copropriété n° 19, 20, la moitié indivise du lot n°21 d'environ 8,25 m², les lots n° 22, 23 et 24, ainsi que huit emplacements de stationnement, moyennant le prix de 355.000 € TTC auquel s'ajouteront les frais de négociation de 4,80 % ainsi que les frais d'acte notarié,
- **Autorise** l'acquisition des locaux situés dans le bâtiment B du « Centre d'Affaires de l'Atlantique », d'une surface totale d'environ 496 m², représentant les lots de copropriété n° 262 et 264, ainsi que sept emplacements de stationnement, moyennant le prix de 650.000 € TTC auquel s'ajouteront les frais de négociation de 4,80 % ainsi que les frais d'acte notarié,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits ligne 58636 - budget principal - compte 2115 Fonction 020.

Délibération n° 2018 - 006

OBJET : Compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

Nombre de membres : 221 19h32

Nombre de votants : 209

Pour : 115 Contre : 23 Abstentions : 71

Monsieur Patrick FAUCHON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire :

- **Décide** d'inscrire dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »,
- **Invite** à cet effet les communes membres de la Communauté d'Agglomération à se prononcer, à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois à la réception du courrier sollicitant leur avis, pour le transfert de cette compétence.

Délibération n° 2018 - 007

OBJET : Transfert de la compétence transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande entre la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 19h39

Nombre de votants : 210

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la convention de transfert de la compétence « transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande » avec la Région Normandie dont le projet est joint à la délibération,
- **Dit** que les recettes afférentes à la convention de transfert sont prévues et inscrites au budget annexe Transport (14).

Délibération n° 2018 - 008

OBJET : Délégation de compétence et partenariat en matière de transports publics routiers, réguliers ou à la demande, non urbains de voyageurs, y compris les transports scolaires non urbains

Nombre de membres : 221 19h40

Nombre de votants : 210

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la convention de délégation de compétence et de partenariat en matière de transports publics routiers, réguliers ou à la demande, non urbains de voyageurs, y compris les transports scolaires non urbains, avec la Région Normandie, dont le projet est joint à la délibération,
- **Dit** que les crédits afférents à la convention de délégation sont prévus et inscrits au budget annexe Transport (14), article 6287.

Délibération n° 2018 - 009

OBJET : Tarification relative à l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes

Nombre de membres : 221 19h44

Nombre de votants : 210

Pour : 172 Contre : 3 Abstentions : 35

Le Conseil Communautaire :

- **Adopte** le montant du forfait journalier d'occupation et de consommation des fluides sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes,
- **Confirme** la tarification en vigueur sur les 2 aires de Cherbourg-en-Cotentin.

Délibération n° 2018 - 010

OBJET : Adhésion 2018 à l'agence « Normandie Attractivité »

Nombre de membres : 221 19h46

Nombre de votants : 210

Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire autorise le Président à adhérer à l'association « Normandie attractivité » pour un montant de 3 000 €/an.

Délibération n° 2018 - 011

OBJET : Adhésion à LEADER France

Nombre de membres : 221 19h47

Nombre de votants : 210

Pour : 204 Contre : 1 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération à adhérer à l'association « LEADER France » et à s'acquitter des cotisations annuelles.

Délibération n° 2018 - 012

OBJET : Signature convention financière 2018 du contrat de territoire

Nombre de membres : 221 19h49

Nombre de votants : 210

Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire approuve la convention financière 2018 du contrat de territoire avec le Département de la Manche.

Délibération n° 2018 - 013

OBJET : Avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle ITI « Investissements Territoriaux Intégrés »

Nombre de membres : 221 19h51

Nombre de votants : 210

Pour : 196 Contre : 1 Abstentions : 13

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 1 de la convention cadre pluriannuelle ITI avec la Région Normandie dont le projet est joint à la délibération.

Délibération n° 2018 - 014

OBJET : EAU - Syndicat Départemental de l'EAU de la Manche (S.D.E.A.U.50) - Désignation des délégués

Nombre de membres : 221 20h00

Nombre de votants : 210

Pour : 199 Contre : 2 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Désigne**, pour toute la durée de leur mandat, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants représentants de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour siéger au comité syndical du SDEAU50 dans le cadre de la compétence obligatoire :
 - Pour le compte de la Communauté d'Agglomération :
 - Monsieur Philippe LAMORT en qualité de délégué titulaire,
 - Pour le Pôle de Proximité de St Pierre-Eglise :
 - Monsieur Michel LEMARECHAL en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Francis LEDANOIS en qualité de délégué suppléant,
 - Pour le Pôle de Proximité du Val de Saire :
 - Monsieur Gérard PARENT en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Jacques LECOQ en qualité de délégué suppléant,
 - Pour le Pôle de Proximité de La Hague :
 - Monsieur Jacques HAMELIN en qualité de délégué titulaire
 - Messieurs Albert GOSSELIN et Patrick JOURDAIN en qualité de délégués suppléants,
 - Pour le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin :
 - Messieurs Hubert LEFEVRE en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Joël DIESNY en qualité de délégué suppléant,

- Pour le Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve :
 - Monsieur Dominique JEANNE en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Jacques REGNAULT en qualité de délégué suppléant,
 - Pour le Pôle de Proximité de Montebourg :
 - Monsieur Jacques ONFROY en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Jean-Claude LEGOUPIL en qualité de délégué suppléant,
- **Désigne**, pour toute la durée de leur mandat, les représentants de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour siéger au comité syndical du SDEAU50 dans le cadre de la CLEP Cote des Isles :

Communes	18 Titulaires		17 Suppléants	
		LAMORT Philippe		
		HAMELIN Jacques		
BARNEVILLE-CARTERET	2	DUPONT Claude	1	PINABEL Stéphane
		LEGOUET David		
BAUBIGNY	1	FEUILLY Emile	1	MABIRE René
DENNEVILLE	1	LANGLOIS Alain	1	HAIZE Marie-Josèphe
FIERVILLE LES MINES	1	BLESTEL Gérard	1	LEVAST Jean-Claude
LA HAYE D'ECTOT	1	MOTUS Rémi	1	CASTEL Daniel
LE MESNIL	1	VASSELIN Jean-Paul	1	MELLET Daniel
LES MOITIERS D'ALLONNE	1	MABIRE Jean-Claude	1	PASSILLY Michel
PORTBAIL	1	DE SMET René	1	CHOLOT Guy
ST GEORGES DE LA RIVIERE	1	HELAOUE Georges	1	LEONARD Michel
ST JEAN DE LA RIVIERE	1	LEGRIFFON Pierre	1	TARDIF Virginie
ST LO D'OURVILLE	1	DODEMAN Pierre	1	TI PHAIGNE Cécile
ST MAURICE EN COTENTIN	1	MELLET Christophe	1	GIARD Christian
ST PIERRE D'ARTHEGLISE	1	DUBOST Michel	1	VIVIER Sylvain
SENOVILLE	1	MARVIS Louis	1	BATAILLE Pierre
SORTOSVILLE EN BEAUMONT	1	MARGUERIE Jacques	1	TARDIF Thierry

Délibération n° 2018 - 015

OBJET : Attributions de Compensations provisoires pour 2018

Nombre de membres : 221

20h10

Nombre de votants : 210

Pour : 195 Contre : 1 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à notifier les attributions de compensations provisoires 2018 (AC provisoire 2018 = AC définitive 2017 + provision liée aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018) aux communes membres.

Délibération n° 2018 - 016**OBJET : Transfert de compétences 2017 – Remboursement des communes – Compétence « Tourisme »**

Nombre de membres : 221 20h13

Nombre de votants : 209

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Rembourse** les trois communes membres qui ont avancé, dans le cadre de la compétence « tourisme », des sommes pour le compte de la communauté d'agglomération :
 - Cherbourg-en-Cotentin : 84 063 €
 - Quettehou : 18 000 €
 - Barfleur : 11 350 €
- **Autorise** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération à procéder au versement de ces sommes.

Délibération n° 2018 - 017**OBJET : Reprise des parcs d'activités économiques structurants Armanville et Mermoz du Syndicat Mixte du Cotentin par la communauté d'agglomération du Cotentin et intégration dans le budget 11 - Développement économique ventes**

Nombre de membres : 221 20h15

Nombre de votants : 209

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire :

- **Accepte** le transfert des PAES Armanville et Mermoz du syndicat mixte du Cotentin au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin,
- **Autorise** l'intégration des PAES Armanville et Mermoz au sein du budget 11 – Développement économique ventes de la communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2018,

Délibération n° 2018 - 018**OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois**

Nombre de membres : 221 20h19

Nombre de votants : 209

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire :

- **Modifie le tableau tel que défini ci-dessous :**

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Ouverture	Régularisation transfert compétence DCE
Agent de maîtrise principal	2	TC	Ouverture	Régularisation transfert compétence DCE
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Ouverture	Régularisation transfert compétence DCE

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TNC 9h/35h	Ouverture	Régularisation transfert compétence DCE
Adjoint administratif	1	TNC 6h/35h	Ouverture	Régularisation transfert compétence DCE
Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DCE - opérateur réseau fuite et branchement
Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DCE - chargé d'exploitation et de maintenance des usines d'eau potable
Attaché	1	TNC 5h/35h	Ouverture	Transfert
Ingénieur et cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DCE – Responsable du service études, travaux et conduite d'opération
Ingénieur et cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DCE – chargé de projet travaux génie civil
Ingénieur et ingénieur principal	1	TC	Ouverture	DIB - responsable de l'unité gestion du patrimoine, études et travaux bâtiments
Ingénieur et cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DIB - responsable du service Infrastructures
Cadre d'emplois des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DIB – responsable service centre de ressources administratives

Rédacteur et cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	DIB – conseiller technique marchés publics et comptabilité
Attaché et attaché principal	1	TC	Ouverture	SDT - chargé de projet enseignement supérieur, recherche et innovation
Attaché principal	1	TC	Ouverture	Direction Urbanisme - Suite à départ en retraite
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Ouverture	Direction urbanisme – CIAU Martinvast
Cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens (rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe, technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction urbanisme – chargé de projet foncier
Adjoint technique	6	TC	Ouverture	DMA
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2 ^{ème} classe et ATSEM principal 1 ^{ère} classe)	1	TNC 27h/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve Recrutement suite à mutation
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2 ^{ème} classe et ATSEM principal 1 ^{ère} classe)	1	TNC 27h30/35h	Ouverture	PP Les Pieux Recrutement suite à départ en retraite
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2 ^{ème} classe et ATSEM principal 1 ^{ère} classe)	1	TNC 25h15/35h	Ouverture	PP Les Pieux Recrutement suite à départ en retraite
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2 ^{ème} classe et ATSEM principal 1 ^{ère} classe)	1	TNC 24h45/35h	Ouverture	PP Les Pieux Recrutement suite à départ en retraite

Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe)	1	TNC 24h/35h	Ouverture	PP Les Pieux Recrutement suite à départ en retraite
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe)	1	TNC 24h/35h	Ouverture	PP Les Pieux Recrutement suite à départ en retraite
Adjoint administratif	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux Service scolaire

- **Dit que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie B (rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe) et A (attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **Arrête** le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **Dit que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2018.

Délibération n° 2018 - 019

OBJET : Ressources humaines - Instauration du temps partiel

Nombre de membres : 221 20h22

Nombre de votants : 209

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire :

- **Instaure** le temps partiel à la Communauté d'Agglomération du Cotentin selon les modalités d'application ci-dessous :
 - L'exercice des fonctions à temps partiel est autorisé, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service, pour les agents titulaires, stagiaires (sauf ceux pour lesquels le statut prévoit une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel), ou non titulaires à temps complet. Pour ces derniers, seuls les agents employés depuis plus d'un an et de manière continue, peuvent être autorisés à accomplir un service à temps partiel ;
 - Le temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise est accordé selon les quotités suivantes : 50%, 60%, 70%, 80% et 90% ;
 - Le temps partiel peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel ;

- Les demandes de travail à temps partiel devront être présentées par écrit dans un délai de deux mois avant la date souhaitée dans le cas d'une première demande ou pour renouvellement, (sauf pour le personnel enseignant, avant le 31 mars précédant l'année scolaire d'ouverture du dispositif) ;
- La durée des autorisations est fixée à six mois ou un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de la période de trois ans, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande écrite et d'une décision expresse ;
- Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité ; ou pendant les périodes de formation professionnelle (préparation longue aux concours) ;
- Les conditions d'exercices du temps partiel (changement de jour, de quotité,...) sur la période en cours pourront être modifiées à la demande de l'agent dans un délai de un mois, ou à la demande de l'autorité territoriale en cas de nécessité absolue de service ;
- La réintégration anticipée à temps plein sera accordée sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale ;
- Après une réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de six mois ;
- Les agents qui demandent à accomplir un service à temps partiel de droit devront fournir les justificatifs correspondants au motif de la demande ;
- Le nombre de jours de congés et RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

Délibération n° 2018 - 020

OBJET : Création d'un service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'information » entre la Commune de Cherbourg-En-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 21h00

Nombre de votants : 208

Pour : 128 Contre : 45 Abstentions : 35

Le Conseil Communautaire :

- **Décide** de la création à compter du 1^{er} mars 2018 du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » en lien avec la Commune de Cherbourg-En-Cotentin, dans le respect des dispositions du CGCT,
- **Valide** le projet de convention annexé à la délibération,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président, ou Conseiller délégué ou son représentant, à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent à la création du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information ».

Délibération n° 2018 - 021

OBJET : Elus communautaires – Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de mission des élus

Nombre de membres : 221 21h03

Nombre de votants : 207

Pour : 182 Contre : 8 Abstentions : 17

Le Conseil Communautaire :

- **Accepte** la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées dans la délibération.

- **Autorise** le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyages, compagnie de transport et établissements hôteliers de restauration.
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 65, article 6532 « frais de mission » fonction 020 « administration générale de la collectivité » du budget principal.

Délibération n° 2018 - 022

OBJET : Ressources humaines – Indemnité de frais de déplacement pour missions à l'étranger

Nombre de membres : 221 21h05

Nombre de votants : 207

Pour : 179 Contre : 6 Abstentions : 22

Le Conseil Communautaire adopte les modalités de versement des frais liées aux déplacements pour missions à l'étranger du personnel communautaire comme indiqué dans la délibération et dit que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 011, article 6256 « frais de mission » du budget principal.

Délibération n° 2018 - 023

OBJET : Projet de Centre de Secours de Cherbourg Ouest - Avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur la mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221 21h09

Nombre de votants : 207

Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin pour le projet de Centre de Secours de Cherbourg Ouest.

Délibération n° 2018 - 024

OBJET : Attribution à des particuliers de l'aide accordée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'OPAH

Nombre de membres : 221 21h11

Nombre de votants : 207

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la proposition d'attribution des aides OPAH dont la liste figure dans l'exposé de la délibération, à savoir soutien à 8 dossiers pour un montant total de subventions de 4 500 euros,
- **Autorise** le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à procéder au versement des aides auprès des différents bénéficiaires.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN